

ABONNEMENT.
 Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans obligation dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1^{er} Mai 1876.

Bulletin politique.

La question d'Orient, longtemps préparée, est enfin ouverte ; s'il faut en croire les informations qui nous parviennent, l'Autriche y est entrée. Ses hésitations ont été longues ; le pas seul qu'elle vient de risquer est étudié depuis bien des mois ; on dirait qu'elle redoute vaguement un piège ; quant à l'Europe, elle attend encore et semble pressentir qu'elle est à peine au commencement du premier acte.

L'Allemagne et la Russie, par leurs journaux, par leurs chanceliers, par leurs hommes d'Etat, prodigent les déclarations pacifiques. Mauvais signe ! Il n'y a pas de pires ouvriers de la guerre que ces verbeux amants de la paix.

Remarquons à ce propos le bel ensemble avec lequel revient sur le tapis la note de M. Andrassy. On la croyait bien enterrée et bien oubliée. Pas du tout : elle n'a jamais été si salutaire et si bien trouvée. C'est le refrain de cette chanson qui a nom « entente des trois puissances ». Mais, par exemple, si le refrain revient régulièrement, les couplets de la chanson paraissent terriblement variés. On dirait une scène à trois personnages où chacun, après avoir jeté à la cantonade quelques rimes de son cru, arrive juste à la mesure pour entourer le chœur devant un public ébahi.

C'était d'abord l'air russe ; la Russie ne voulait pas entendre mal parler de la Porte, sa bonne amie ; les insurgés étaient des fous sans ressources, que leur isolement condamnerait à un prompt écrasement ; on parlait, à la vérité, d'armements formidables, de cavalerie massée sur les frontières, d'encouragements et de secours envoyés aux insurgés, mais tout cela c'était de la pure routine militaire ; n'avait-on pas d'ailleurs

la note Andrassy, cette pierre de touche de l'entente des trois empereurs ?

Puis est venu l'air autrichien ; l'Autriche n'avait aucune envie d'assister au démembrement de la Turquie et de voir la tranquillité de ses provinces danubiennes compromise par de nouveaux éléments de trouble. Elle saurait bien forcer les insurgés à retourner à la Porte sans coups de fusil, par persuasion pure. On parlait bien de négociations cent fois rompues et cent fois reprises, de voyages mystérieux, de concentrations de troupes. Mais c'étaient là des faits sans conséquence, un emploi bien compris de ses heureuses facultés d'observation. L'Autriche voulait la pacification ; elle y arriverait avec l'aide de ses deux voisins et de la note Andrassy.

Enfin, il y a quelques jours, nous avons entendu l'air allemand ; c'est le plus frondeur des trois airs, et il a un peu le genre de chansonnier la Russie ; n'importe, M. de Bismark a offert son intervention ; l'Autriche et la Russie, un moment refroidies, ont repris leurs bons rapports ; n'a-t-on pas l'entente impériale plus cordiale que jamais et la note Andrassy ?

Donc, forte de cette entente et de sa note, l'Autriche brûle ses vaisseaux et rentre en scène au bras de M. Andrassy. Grand bien lui fasse. Pour nous qui, témoins attentifs, ne perdons rien du spectacle, nous pouvons dire qu'au point de vue chrétien ou même humanitaire, c'est un peu tard, et qu'au point de vue politique, c'est trop tôt.

Lord Palmerston disait avec un grand bonheur d'expression, « que la question d'Orient était l'allumette qui mettrait le feu à l'Europe. »

Voici que l'allumette prend feu, attendons-nous à l'incendie.

Chronique générale.

On lit dans la Patrie :

Voici quelques détails nouveaux au sujet de la loi des maires.

Les grandes questions :

Faut-il conserver au gouvernement la faculté de nommer des maires ?

Ou restituer aux conseils municipaux une faculté qui, d'après la démocratie, leur appartient ?

Ont été agitées et résolues.

La commission Ricard, après des débats fort vifs, s'est prononcée en faveur de la nomination de tous les maires par les conseils. Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, etc., vont donc avoir des maires élus.

M. le ministre de l'intérieur, à qui le projet a été soumis, a déclaré, paraît-il, qu'il aurait l'appui du gouvernement. Le ministre n'a pas laissé ignorer à la commission :

Que le cabinet fait abandon en cette matière de toute initiative ;

Qu'il se bornera à appuyer la décision de la commission auprès des Chambres.

Et à mettre la loi à exécution aussitôt qu'elle sera devenue définitive.

On annonce pour les premiers jours de cette semaine le dépôt à la Chambre des députés d'un projet de loi déclarant incompatible le mandat de député ou de sénateur avec celui de conseiller général. Ce projet sera signé par une vingtaine de membres, tous conseillers généraux ou anciens conseillers généraux.

Le XIX^e Siècle a reçu la communication suivante :

« Il paraît certain, après explications, que la note parue, il y a quelques jours, dans l'Agence Havas, et où il était dit que le gouvernement repoussait tout amendement aux propositions d'amnistie, ne concernait pas le projet de loi préparé par MM. Ernest Picard et Corentin-Guyho. Ce projet n'est pas encore déposé sur le bureau des Chambres, et le conseil des ministres n'avait, dès lors, ni à lui refuser, ni à lui accorder son assentiment.

» Ce n'est d'ailleurs, dans la pensée de

ses auteurs, qu'une application des principes ordinaires en fait de prescription, et un retour au droit commun en matière de juridiction. Il y a là simplement une mesure complémentaire de la levée de l'état de siège, et le seul rapport que le projet de loi ait eu avec l'amnistie est une coïncidence de temps dans sa publication par la presse. »

Les promoteurs du pétitionnement en faveur de l'amnistie ne perdent pas leur temps. Les membres de la commission exécutive nommée dans la réunion de la rue d'Aras se sont mis à l'œuvre ; ils viennent d'adresser une lettre aux directeurs des journaux de province pour qu'ils donnent toute publicité à la pétition et recueillent le plus de signatures et de souscriptions qu'il leur sera possible. Une autre lettre, adressée aux conseillers municipaux de Paris, les prie d'organiser ce pétitionnement dans leurs quartiers respectifs.

Une Compagnie d'assurances à primes fixes, contre l'incendie et contre la mortalité du bétail, qui demande depuis quelques jours des agents généraux et particuliers dans les départements de l'Ouest, n'est autre qu'une Société qui cherche des émissaires pour faire recueillir, sous un prétexte fallacieux, des signatures aux pétitions d'amnistie.

Voici un exemple à suivre ; on lit dans le *Messager de Toulouse* :

« Notre appel pour l'organisation conservatrice et pour la création de comités dans tous les cantons a été entendu et apprécié. Nous apprenons avec plaisir que, dans quelques cantons du Saint-Gironnais, l'organisation commence. Nous savons aussi que, dans un canton des plus importants de l'arrondissement de Foix, toutes les communes sont disposées à marcher sous la direction du comité cantonal, formé par un pro-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA DETTE SACRÉE.

(Suite.)

Au bout de quelque temps, leur renommée les devança ; les journaux parlèrent ; ce ne fut pas seulement dans les rues, mais dans les salons et les casinos, qu'on voulut les entendre.

L'argent pleuvait, et, malgré une dépense qu'Ernest aurait voulu modérer beaucoup, la recette s'élevait rapidement.

Les voyageurs pouvaient donc se flatter d'atteindre bientôt le chiffre de deux mille florins, dernier terme de leur ambition.

Les espérances furent dépassées à la suite d'un concert, qu'ils donnèrent dans le casino d'une ville de Prusse. Le compte fait, ils trouvèrent, le soir, dans leur bourse, deux mille cent quarante-trois florins.

La plus grande partie de cette somme était en or, qu'ils s'étaient procuré à mesure, afin d'être moins embarrassés de leur fortune.

Ernest dit alors à ses camarades :

— Le moment du retour est venu. Mettons à part deux mille florins, auxquels nous ne toucherons pas ; nous vivrons en chemin avec le surplus, et, s'il nous reste de l'argent quand nous serons arrivés, nous trouverons facilement à l'employer en faveur de quelque malheureux.

Les autres furent très-mécontents de l'entendre parler ainsi. Ils avaient pris goût à cette vie nomade, et voulaient en jouir aussi longtemps que possible.

Ne s'étant décidés que pour des motifs frivoles à satisfaire le vieillard, ils avaient bientôt cessé de penser à lui, et, s'ils avaient continué à thésauriser en sa faveur, c'est qu'ils trouvaient du plaisir à se faire applaudir de ville en ville.

On ne touchait pas, disaient-ils, à la fin des vacances ; ils avaient à voir encore plusieurs belles cités ; s'ils gagnaient quelques ducats de plus, ils sauraient bien les dépenser agréablement.

Déjà, plus d'une fois, Ernest avait eu beaucoup de peine à préserver le trésor, où l'on aurait puisé volontiers pour le jeu, le spectacle et les dissipations de tout genre.

Comme ils disputaient là-dessus, on vint les demander de la part d'un riche seigneur, qui désirait les faire entendre dans une fête.

Ernest, qui ne voulait pas sans nécessité faire métier de son talent, répondit qu'il irait volontiers, pourvu qu'on ne lui offrit aucun salaire.

Cela fit murmurer ses camarades ; mais ils cédèrent à ce qu'ils appelaient son caprice, persuadés que le seigneur les dédommagerait amplement malgré tout ce qu'Ernest aurait pu dire ; d'ailleurs ils se promettaient beaucoup de plaisir dans cette fête, qui serait, disait-on, magnifique.

Ernest voulut saisir cette occasion pour exiger que les deux mille florins fussent remis dans ses mains, que sous aucun prétexte on ne le forçât d'en dépenser un denier, et qu'on lui laissât la bourse scellée pour la remettre intacte au vieux Pierre.

Là-dessus ses trois compagnons se récrièrent vivement, et le trouvèrent singulier de vouloir s'emparer du trésor commun.

— Ce n'est pas le trésor commun, leur dit-il ; il n'appartient ni à vous ni à moi, et je ne veux pas m'en emparer ; je demande seulement d'en avoir la garde, jusqu'au moment où il devra passer dans les mains de son maître. Faut-il vous jurer que je n'y toucherai pas ? me croyez-vous un frippon ?

— Non, répondit Christophe ; mais si toi-même tu nous crois d'honnêtes gens, tu ne dois pas exiger que nous te laissions seul dépositaire du gain de tous. Réclame ton droit, et rien de plus. C'est mon avis, et, si l'on m'en croit, nous allons partager en bons frères, chacun répondra de sa part.

Auguste et Frédéric appuyèrent chaudement cette proposition ; Ernest y dut consentir. Il reçut le quart de la somme totale, et ne put songer sans

frémir au péril qu'allaient courir les autres portions.

Le seigneur fut surpris de la condition mise par les jeunes artistes à leur promesse de se faire entendre : son orgueil aurait pu s'en offenser ; mais il soupçonna peut-être quelque chose de la vérité, et maintint son invitation.

Ils parurent donc à la fête, et l'embellirent. Le maître de la maison voulut bien leur en témoigner sa reconnaissance, et, les ayant pris à part vers la fin de la soirée, il leur offrit à chacun une bague enrichie de brillants.

— N'êtes-vous pas contents cette fois ? dit Ernest à ses amis, quand le seigneur se fut éloigné. Nous ne pouvions emporter de notre voyage un plus agréable souvenir. Je crois donc que notre œuvre est finie. Retournons à nos études ; allons rassurer nos familles ; enfin, portons bien vite au vieillard ce que nous avons recueilli. Chaque instant de retard nous rendrait coupables. C'est moi, chers amis, qui vous ai engagés dans cette entreprise ; je voudrais vous ramener contents de vous-mêmes, et ne pas être pour vous l'occasion de quelque disgrâce !

Ils tenaient cette petite conférence dans une salle écartée où ils avaient échappé aux regards de la foule. On se rendait au feu d'artifice qui devait terminer la fête, et le monde s'écoulaît des appartements.

priétaire très-influent et carrément conservateur.

» Ce sera d'un bon exemple et d'un très-heureux effet. Tout l'avenir est là. On doit être prêt à l'avance, si on veut agir avec succès dans les moments importants. Les conservateurs sont les plus nombreux : ils seront les plus forts s'ils savent s'entendre. La division, c'est la mort ; l'union, c'est la force, c'est le salut. »

Si, en effet, les conservateurs savaient rester toujours organisés, les succès des radicaux seraient moins grands.

On écrit de Paris au *Journal de Genève* :

M. de Nadailhac (CHOSE ÉTONNANTE !) trouve une certaine justice depuis qu'il est parti, et l'on découvre que ce fonctionnaire, dont le prétendu carlisme a failli être, pendant des années, une cause de complications, est précisément la bête noire des carlistes.

Le correspondant du *Journal de Genève* n'a-t-il pas, pendant plus de huit mois, renouvelé sans cesse contre M. de Nadailhac les accusations de carlisme qu'il reconnaît aujourd'hui mal fondées ?

Etranger.

ITALIE.

M. Menabrea, ambassadeur d'Italie près le gouvernement anglais, est parti pour Londres, muni d'instructions très-importantes relativement à la conduite qu'il doit suivre à l'égard des affaires d'Orient. Sans s'exagérer la portée des derniers événements, M. Melagari a compris cependant que les affaires orientales ont pris un caractère critique depuis l'insuccès de la mission du général Rodich.

A tort ou à raison, on commence à considérer comme très-probable une intervention plus directe des puissances du Nord dans les questions soulevées par l'insurrection de la Bosnie et de l'Herzégovine. Bien qu'elle se soit toujours associée en principe à la politique suivie, dans ces derniers temps, par les trois empires à l'égard de l'empire ottoman, l'Italie aurait désiré et désirerait aujourd'hui plus que jamais que l'Angleterre et la France prissent une attitude plus résolue dans la question qui préoccupe actuellement l'Europe, afin que si une solution devenait nécessaire, les intérêts des puissances occidentales ne fussent pas entièrement sacrifiés à ceux des puissances septentrionales. Dans les sphères diplomatiques on est très-soucieux de l'isolement dans lequel se trouvent la France, l'Angleterre et l'Italie, en ce qui concerne la solution à donner au conflit turco-slave, et l'on approuve les instructions données à M. Menabrea en vue d'obtenir de l'Angleterre qu'elle veuille s'associer à une politique commune des puissances occidentales capable de contrebalancer la politique russo-austro-germanique.

Ernest, penché sur un balcon, attendait la réponse de ses amis.

Tout-à-coup les sons d'une harpe retentirent à ses oreilles ; il avança la tête, il vit quelqu'un passer sous la fenêtre de l'hôtel.

— C'est lui ! dit-il ; voyez flotter ses cheveux blancs !

Quelques notes fugitives furent encore entendues ; puis les sons se perdirent dans le lointain, et la figure dans l'ombre.

— C'est lui-même ! dit encore Ernest.

— Peut-être, répondit froidement Frédéric. Pourquoi s'en étonner ? Il fait son métier : je suis surpris seulement que nous ne l'ayons pas rencontré plus tôt, dans quelque une des villes que nous avons parcourues.

— Et cette rencontre ne vous dit-elle rien, mes amis ? Dieu nous envoie le vieux musicien pour nous rappeler notre devoir. Laissez-moi vous presser encore de l'accomplir ! Retournons chez nous, mes chers camarades ; pour moi, j'y suis décidé, et si vous me laissez, je pars.

— Voilà le feu d'artifice, dit Auguste ; tu nous le fais manquer avec tes belles morales.

Et, là-dessus, il entraîna Christophe et Frédéric sur la terrasse. Ernest, demeuré seul, regarda encore une fois la rue, et, ne voyant plus qu'une ombre dans l'éloignement, il prit son chapeau et sortit à grands pas.

On croit que M. Nigra a reçu des instructions analogues.

L'Agence Havas a publié la dépêche suivante :

« Rome, 27 avril.

» Dans ces derniers temps, les représentants des grandes puissances ont eu des conférences avec plusieurs cardinaux influents sur les conditions auxquelles il serait possible de faire cesser les conflits qui existent entre les différents États et l'Église catholique. Dans ces conférences, les cardinaux ont été unanimes à déclarer que la seule cause des conflits qui se produisent était la méconnaissance par certains États de l'indépendance spirituelle de l'Église ; il ne doit y avoir, d'après eux, aucune subordination des deux pouvoirs, dans leurs sphères respectives, à l'égard l'un de l'autre, mais alliance et accord réglés par des concordats loyalement respectés des deux côtés. Sans ces conditions, ajoutent les cardinaux, il n'y a pas de paix possible entre l'État et l'Église.

» Les représentants des puissances ont envoyé des dépêches à leurs gouvernements pour rendre compte de ces entretiens. »

L'imagination du correspondant de l'Agence Havas eût pu se dispenser de mettre ainsi en scène « plusieurs cardinaux influents ; » délibérant avec les représentants des grandes puissances. Si ces représentants, comme dit ce correspondant, étaient le moins du monde au courant de ce qu'ils devraient savoir, ils n'en seraient pas à ignorer que ce qui a fait surgir des conflits, ce n'est pas l'attitude nouvelle de l'Église, toujours la même dans ses rapports avec les gouvernements, dont elle reconnaît volontiers les droits légitimes, mais bien l'attitude nouvelle des gouvernements qui, contrairement aux stipulations des concordats garantissant les libertés essentielles de l'Église, se sont faits ou déclarent vouloir devenir des persécuteurs.

Incendie du Théâtre-des-Arts de Rouen.

(Funérailles des victimes. — Nouvelles des blessés.)

Les funérailles des victimes ont eu lieu samedi matin avec le concours de toute la population rouennaise, qui a tenu à montrer par sa présence et son attitude l'émotion que lui causait un si grand désastre. Voici quelques détails fournis par les journaux de Rouen :

A peine retirés des décombres, les corps avaient été déposés dans la maison de secours située à l'entrée du pont suspendu. C'est là que le clergé est venu les chercher à neuf heures.

Après la levée des corps, qui a été faite par le chanoine-archiprêtre de la cathédrale, les cercueils ont été déposés dans trois chars ; ces chars avaient les ornements d'argent et les panaches noirs.

Dans le premier char, on a placé le corps de M. Desmarest, régisseur des chœurs.

Sur le cercueil était une couronne de perles, douloureux souvenir de sa jeune femme.

Le second char contenait les corps de MM. Mathieu, chef costumier, et François, soldat du 74^e de ligne.

Dans le troisième char étaient le corps de M. Despois, aide costumier, et les restes du militaire que l'on n'a pu reconnaître.

Le convoi s'est mis en marche dans l'ordre suivant :

Les sapeurs du 74^e de ligne.

Les tambours et les clairons.

La musique municipale.

La musique du 74^e.

Le colonel du 74^e de ligne et le chef de bataillon commandant les troupes présentes, l'un et l'autre à cheval, ainsi que l'adjudant major.

Un bataillon du 74^e de ligne.

Le clergé.

Les trois chars.

Les familles des défunts. En tête de ce groupe, où beaucoup de personnes pleuraient, on remarquait avec une vive sympathie les deux pauvres petits garçons de l'infortuné M. Mathieu, conduits par leur oncle.

Ces pauvres enfants portaient une couronne d'immortelles sur laquelle on lisait : *A notre Père !*

La douleur générale était encore excitée par la présence de M^{me} Desmarest, la pauvre jeune veuve du régisseur mort d'une si affreuse manière. Malgré son état de surexcitation douloureuse, elle a voulu accompagner le convoi jusqu'au cimetière Monumental, et c'est soutenu par des amis qu'elle a pu, pleurant et souffrant, accomplir ce triste et pénible devoir.

Après la famille, le cortège se continuait ainsi :

Les militaires échappés au désastre qui a causé tant de malheurs. Ces militaires portaient des couronnes d'immortelles pour les déposer sur la tombe de leurs camarades. L'un d'eux avait une couronne en perles, où on lisait : « Hommage des volontaires du 74^e de ligne. »

Les généraux commandant le corps d'armée, la division et la brigade.

Les adjoints au maire de Rouen, et le conseil municipal.

Les artistes du Théâtre-des-Arts ayant leur directeur à leur tête.

Les artistes du Théâtre-Français.

L'escorte était fermée par deux rangs de militaires du 74^e.

De la maison de secours à la cathédrale dont le grand portail était drapé de noir, le cortège a eu beaucoup de peine à fendre le flot d'une foule recueillie qui se pressait sur son passage.

La nef avait été réservée aux autorités et aux personnes faisant partie du convoi. Dans les bas-côtés de la métropole stationnait depuis le matin une foule des plus compactes. Les cercueils ont été placés devant le jubé sur deux rangs. Les musiques avaient pris place vers la sortie de la Calende. Des soldats du 74^e de ligne et les pompiers formaient la haie dans l'allée du milieu.

De chaque côté des cercueils on remar-

quait les autorités civiles et militaires et les représentants de tous les corps constitués. Citons M. le général Lebrun, commandant le 3^e corps d'armée, et MM. les généraux Jolivet, Merle, d'Ornant et Teissier ; M. de Prével, intendant général ; M. de Robert et M. Cordier, sénateurs ; le général de gendarmerie, les colonels et officiers des régiments de la garnison ; M. de Larouette, procureur général ; M. Limbourg, président du tribunal civil ; M. Vanne, procureur de la République ; M. Lemoussier, directeur de l'Académie ; M. Jubé, secrétaire de préfecture ; les membres de la municipalité et du conseil municipal ; des députés supérieurs des sciences, de la Société de médiation et des sauveteurs médaillés de Rouen et de l'arrondissement, conduits par M. Lecœur, son président, etc., etc.

La messe a été dite par M. l'abbé Jaffrain, archiprêtre de la cathédrale, et les chants alternaient avec les musiques.

À l'élévation, l'émotion était à son comble, les commandements de : genou terre ! s'exécutaient avec précision ; les tambours battaient au champ. Un grand nombre d'assistants étaient émus jusqu'aux larmes.

La messe terminée et après l'absoute, le cortège s'est mis en marche pour se rendre au cimetière Monumental. Malgré quelques fortes ondées, plus de 20,000 personnes ont accompagné les victimes jusqu'à leur dernière demeure. Derrière les chars, on voyait les deux petits enfants de Malheur, tout en larmes et qui se soutenaient à peine. Sur tout le parcours, la foule se pressait avec recueillement.

Au cimetière, les cinq cercueils ont été placés au-dessus de la fosse. On les a recouverts de draps mortuaires, et chacun est venu y déposer des couronnes d'immortelles. Après les dernières prières de l'église, et en présence des généraux, du préfet, des autorités et des nombreux assistants qui avaient pu pénétrer, M. Malheur, premier adjoint, a prononcé, en l'absence de M. Nétien, maire, quelques paroles émues.

Tous les frais des obsèques ont été pris à la charge de la municipalité, et le clergé comme la fabrique ont tenu à réduire les dépenses à leur plus simple expression, renonçant à tous leurs droits et ne conservant que ceux du personnel nécessaire aux inhumations.

L'état des blessés de l'Hôtel-Dieu est toujours aussi satisfaisant que possible. Berthe Lanne a éprouvé depuis vingt-quatre heures un mieux sensible ; sa sœur Augustine souffre toujours beaucoup quand elle tousse, mais elle n'a rien perdu de sa bonne humeur, et se plaît même à raconter aux personnes qui viennent la voir les détails de sa chute.

Nous avons aussi de bonnes nouvelles de M^{lle} Lallier : le traitement qui lui a été ordonné produit les meilleurs effets, et on la considère comme absolument hors de danger. La pauvre femme, qui demeure à l'Hô-

une petite chambre haute, jugeant, à le voir en si modeste équipage, qu'il devait regarder à la dépense.

Il fut quelques jours au lit, et, quoiqu'il refusât obstinément des soins qu'il craignait de payer trop cher, il se rétablit assez promptement.

Sentant ses forces renaître, il se garda bien d'écrire à sa mère sa triste aventure.

Un jour, il se trouva si bien, qu'il prit son violon, le fidèle compagnon de sa bonne et de sa mauvaise fortune.

Ému par le souvenir de sa mère et par le plaisir de la revoir bientôt, il jouait ses airs les plus doux ; il faisait chanter son instrument avec l'expression la plus tendre.

Au bout de quelques moments, un valet vint chez lui, de la part d'un voyageur qui logeait au-dessous.

Ernest crut d'abord que le violon incommodait son voisin, et voulut cesser de jouer ; le valet de chambre le détrompa, l'assurant, au contraire, que son maître avait un grand plaisir à l'entendre.

— C'est pourquoi il m'envoie, ajouta-t-il, vous prier de vouloir bien ouvrir votre croisée, à moins que cela ne vous soit désagréable. Mais si vous êtes assez obligé pour lui faire ce plaisir, il me charge de vous exprimer sa reconnaissance.

Un jeune amateur ne pouvait refuser une demande si flatteuse et si rare. Ernest ouvrit la fenêtre ; il se plaça tout auprès, et joua de son

mieux pendant une demi-heure. Alors le domestique reparut, et vint le prier de recevoir la visite du voyageur, ou de consentir à descendre chez lui.

— Est-il plus âgé que moi ? dit Ernest.

— Mon maître est un vieillard.

— Je descends, dit l'étudiant.

Il trouva un personnage d'une figure distinguée, qui semblait être un grand seigneur, et qui l'accueillit cependant avec une aimable familiarité. Le voyageur lui fit quelques compliments tout simples sur son talent, quelques questions sur son état, et le pria de dîner avec lui.

— Je sais, dit-il, que vous avez été malade ; mais vous me paraissez bien rétabli, et je me félicite d'être le premier à fêter votre convalescence.

L'air affable du vieillard eut bientôt gagné le cœur d'Ernest ; en sorte que pendant le dîner, en tête à tête, il conta son aventure à son noble convive, jugeant que ce récit pourrait l'amuser.

Il ne s'était pas trompé, et même il ne soupçonnait pas tout l'intérêt qu'une belle âme devait prendre à une conduite aussi délicate et aussi prudente que la sienne.

(La suite au prochain numéro.)

tel Saint Herbland, a été très-émue lorsqu'elle a entendu passer sous ses fenêtres le funèbre cortège.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA PÊCHE EN MAINE-ET-LOIRE.

Nous empruntons les lignes suivantes au compte-rendu de la séance du Conseil général du 25 avril :

M. Chevalier demande la parole.

Un certain nombre de ses collègues, dit-il, l'ont chargé de soumettre au Conseil des considérations ayant un caractère d'urgence extrême.

Il s'agit de la pêche fluviale. Il s'est produit dernièrement un fait qui a causé dans le pays une vive émotion. De tout temps, la pêche des poissons voyageurs tels que l'alose, le corneau et la lamproie, avait été permise pendant la nuit, et cela, par cette raison que c'est pendant la nuit seulement que ces poissons voyagent et peuvent être pris.

D'un autre côté, cette pêche se fait au moyen d'une seine ou engin traînant. Cet état de choses existait de temps immémorial et, au mois d'août 1875, on a fait un règlement qui n'est que la reproduction de celui de 1868. La tolérance n'a cessé d'exister. Cependant, tout dernièrement, les autorités judiciaires de la pêche et des pêcheurs ont été prévenus qu'à l'avenir ils ne pourraient plus prendre les poissons voyageurs la nuit, et à l'aide de filets traînants, ou du moins que ce ne serait là qu'une tolérance soumise à cette condition que les mailles des filets auraient 40 millimètres de baillée.

Le Conseil général sait qu'une population nombreuse, sur les bords de la Loire, ne vit que du produit de la pêche; aussi de vives réclamations ont-elles été faites de tous côtés, et nous ne pouvons que remercier M. le préfet du zèle qu'il a déployé dans l'intérêt des pêcheurs. Nos députés et nos sénateurs aussi ont agi près du ministre des travaux publics, qui avaient paru reconnaître qu'il était juste d'accorder aux adjudicataires de la pêche, jusqu'à la fin de leur bail, c'est-à-dire jusqu'en 1877, les tolérances qui étaient en usage au moment où ils avaient passé bail. Cependant, le 12 de ce mois, M. le préfet a reçu une dépêche ministérielle disant que le décret sur la pêche devait être exécuté avec la plus grande rigueur, et que l'on ne pêcherait plus ni la nuit, ni à l'aide d'un engin traînant.

Il a semblé à un certain nombre de nos collègues, ainsi qu'à moi, qu'il y avait là un fait blessant l'équité en même temps qu'un grave préjudice porté aux intérêts des populations que nous représentons; c'est pourquoi j'ai l'honneur de soumettre au Conseil le vœu suivant :

« Angers, 25 avril 1876.

« Les soussignés, membres du Conseil général de Maine-et-Loire, attendu que, de temps immémorial, la pêche de l'alose, du corneau et des autres poissons, vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées, a été autorisée ou tolérée dans le département de Maine-et-Loire,

1° La nuit ;
2° Avec des engins traînants ayant les dimensions réglementaires ;
Attendu que les baux, prenant fin en 1877, ont été faits dans ces conditions, et que les pêcheurs qui, depuis sept ans, n'avaient pas été inquiétés ont dû croire qu'il ne serait sur ces points apporté aucune entrave à leur industrie ;
Attendu que les strictes et subites exécutions des dispositions du décret du 10 août 1877 leur causent un grave préjudice ;
Que les ordres donnés dans ce sens aux agents des ponts-et-chaussées ont causé une vive émotion ; que le maintien de ces ordres aurait pour résultat de réduire à la misère une population nombreuse et digne d'intérêt ;

« Les soussignés prient le Conseil général d'émettre le vœu que la pêche de nuit des poissons, vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées, continue à être tolérée en Maine-et-Loire ; qu'on continue également à tolérer l'usage des engins traînants avec les mailles ayant les dimensions indiquées dans l'article 9 du décret du 10 août 1874 ;

« Et, vu l'urgence, de décider que ce vœu sera transmis par le télégraphe à M. le mi-

nistre des travaux publics avec prière de vouloir bien, sans retard, le prendre en considération.

« Signé : E. Chevalier, Louis Janvier de la Motte, Grignon, Benoist, Maillé, B. de Chemellier, Bury, vicomte de la Bourdonnaye, Bruas, Gigot, Arnous-Rivière, Th. de Soland, D. Richou, E. Berger et Ernest Oriolle. »

M. Chevalier, après cette lecture, fait remarquer qu'il s'agit d'une mesure d'urgence ne préjudicant en rien la décision que pourra prendre le Conseil général sur les propositions de M. le préfet.

M. de Civrac, président du Conseil, fait connaître que le vœu dont s'agit sera probablement réalisé, on peut l'espérer du moins, car le ministre des travaux publics lui a dit, à lui et à M. de Soland, qu'il maintiendrait la tolérance existant au moment de la passation des baux.

Nous avons annoncé que le Conseil, à l'unanimité, avait adopté le vœu dont s'agit qui a été transmis le jour même à M. le ministre des travaux publics.

Dans la séance du Conseil général de mercredi, M. Eugène Berger, rapporteur de la quatrième commission, a proposé d'approuver les plans présentés par MM. les ingénieurs pour la construction d'un égout destiné à faciliter l'écoulement des eaux dans la traverse de la ville de Vihiers, et de décider que l'Etat et le département supporteront par moitié la dépense de 7,000 fr. nécessaire pour ce travail.

Ces conclusions ont été adoptées.

Le Conseil général de la Mayenne a clos sa session après avoir voté la subvention totale de 4,600,000 fr., destinée à l'achèvement du réseau de chemins de fer d'intérêt départemental.

Le nommé Mohamed-Ben-El-Ennessi, condamné par le 4^e conseil de guerre de Constantine, le 7 mars 1873, à cinq ans de détention, et détenu à Thouars, vient d'être gracié sous réserve du maintien de la surveillance.

CARROUSEL D'ORLÉANS.

Le carrousel d'Orléans aura lieu samedi prochain, 6 mai, à deux heures et demie, en présence de M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République.

Les billets, dont le prix est fixé : à 6 fr. pour les tribunes couvertes, 3 fr. pour les tribunes découvertes, 1 fr. pour les gradins, seront délivrés, à partir d'aujourd'hui lundi, au secrétariat de la mairie d'Orléans, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. (Les places à 1 fr. seront délivrées le 6 mai seulement.)

Les tribunes seront ouvertes à une heure et demie.

On mande de Brest, 28 avril :

Le bateau-poste qui fait le service entre le Conquet et Ouessant a sombré aujourd'hui à 4 heures.

Sur 24 personnes qu'il avait à bord, 3 seulement ont été sauvées.

M. le marquis d'Auray, préfet des Deux-Sèvres révoqué par M. Ricard, a adressé au Poitou la lettre suivante :

« Argentan, 25 avril 1876.

« Monsieur le directeur,
« Il me tarde de faire parvenir à nos amis l'expression de notre reconnaissance, et je m'empare de la première halte du voyage pour prier le Poitou d'être mon fidèle messager. Ne pouvant plus parler à chacun, je m'adresse à tous avec un égal sentiment de parfaite gratitude.

C'est peu, en effet, que des rancunes politiques aient brisé ma carrière, quand l'honneur est sauf et que l'estime publique m'accorde ses témoignages les plus sympathiques et les plus touchants ; la manifestation calme et recueillie, qui nous a fait cortège hier, à la gare de Niort, est d'un prix inestimable ; elle reste un jugement d'appel rendu par les hommes de bien ; elle demeure un gage de précieuse affection pour celle qui avait voulu que l'hôtel de l'autorité fût toujours la maison de charité.

« Hommage aux dames, merci à tous, merci au Poitou pour sa cordiale hospitalité. Gardons-bien nos souvenirs et donnons-leur pour abri l'union persévérante de nos cœurs.

« Veuillez agréer, Monsieur le directeur,

l'expression de mes sentiments les meilleurs.

« Marquis d'AURAY.

« Préfet révoqué des Deux-Sèvres. »

Le Journal de Rennes signale un fait tellement odieux qu'il nous paraît impossible qu'il ne soit pas l'objet d'une enquête judiciaire.

Dimanche 23 avril, dans la soirée, le respectable recteur de Vieux-Vy visitait les infirmes de sa paroisse pour les disposer à la communion pascale. Dans le parcours d'un village à un autre, il trouve sur son passage deux jeunes gens, deux frères, dit-on, dont l'un se met à accabler le digne prêtre des plus grossières injures empruntées au répertoire ultra-radical. Quelques mots de remontrance calme et paternelle du recteur, au lieu d'apaiser l'insulteur, lui servent de prétexte pour s'exaspérer. Il s'arme d'un énorme caillou dont le recteur n'évite l'atteinte qu'en fuyant.

Mais le furieux rejoint le prêtre, le terrasse, le saisit à la gorge, et l'eût étranglé sans un effort suprême de sa victime qui oblige l'assassin à lâcher prise.

Une maison voisine servit de refuge au vénérable recteur, échappé à un si lâche attentat, dont l'auteur n'avait eu pour témoins que son frère, complice impassible, et une femme qui assistait terrifiée à cet acte de violence. — M. le recteur de Vieux-Vy portait au cou les traces de ses blessures.

On annonce que le gouvernement proposera aux Chambres la réunion du service des postes à celui des télégraphes.

Nous n'avons rien à dire sur une question d'organisation intérieure. En revanche, il est question d'une amélioration du service postal qui nous touche de près, parce qu'elle aurait une importance considérable pour les populations rurales.

Il s'agit de confier aux facteurs ruraux les recouvrements des mandats, billets à ordre, abonnements aux journaux, etc. De plus, ils remettraient à domicile les objets envoyés par la poste, n'excédant pas le poids de 4 kilogrammes. Pour tous les actes de ce ministère, les facteurs percevraient de légères rétributions qui formeraient un notable accroissement de leur modique salaire, et d'un autre côté rapporteraient un plus gros revenu au fisc. Pour les affaires commerciales et agricoles, pour les relations domestiques dans les campagnes, nous n'avons pas besoin de dire que cette innovation dans le service postal aurait de précieux avantages. Ajoutons que la Suisse jouit de ces avantages, et que c'est à son exemple qu'il s'agit de l'introduire en France.

Mai.

Venant après les rigueurs de l'hiver, et inaugurant pour ainsi dire le printemps, Mai est le plus gracieux mois de l'année. L'église l'a consacré à la Vierge Marie ; elle n'en pouvait choisir de plus approprié au culte touchant qu'elle rend à l'idéal de la femme, à la Mère du Christ.

Les anciens avaient mis ce mois sous la protection d'Apollon. Pendant le mois de mai, les Romains célébraient la fête des spectres, et les dames romaines la cérémonie mystérieuse de la *bonne déesse*.

La bonne déesse était une reine que son mari, le roi d'Italie, avait fait mourir sous les verges pour s'être enivrée avec du vin. Comme, à part son défaut, la reine Fannus était la femme la plus vertueuse de son époque, — aucun homme ne vit jamais son visage ni n'entendit le son de sa voix — son époux, pris de remords, lui fit élever des autels dans toutes les villes de son royaume.

Chaque année, au commencement de mai, les dames de Rome célébraient donc la mémoire de la bonne déesse. Leurs cérémonies avaient lieu la nuit. Les hommes en étaient absolument exclus.

Les anciens regardaient le mois de mai comme funeste au mariage. Ils étaient très-superstitieux à cet égard. C'est sans doute de là qu'est venu le dicton : *noces de mai, noces mortelles*.

En Provence, le 4^e mai, une jeune fille choisie parmi les plus belles et les plus sages est promenade toute parée de fleurs et de rubans. En Bresse, c'est la *fête de la maye*, la *fête des fleurs*. Les bergers, le chapeau et le bâton ornés de rubans, portent sur un pavois de feuillage une jeune fillette couronnée de roses blanches. On la promène en chantant des ballades.

Dans le Midi, autrefois, la jeune fille qui

personnifiait la *belle de mai* devait recevoir un baiser de tous ceux qui passaient. Mais aujourd'hui que le matérialisme a remplacé la poésie, c'est une pièce de monnaie qui remplace l'obole du baiser.

En Angleterre, le 4^e mai est la fête des ramoneurs. Habillés tout de neuf, ils vont en procession avec un grand mannequin. Ils se rendent chez leurs clients, et, en chemin, les passants leur jettent de l'argent.

Autrefois, le premier jour de mai, on plantait un arbre devant la demeure des personnes que l'on voulait honorer.

Les basochiens avaient obtenu le privilège de couper tous les ans un arbre vert dans le bois de Vincennes. Ils le rapportaient solennellement et le plantaient dans la cour du palais.

Faits divers.

La Gazette du Midi rapporte que la semaine dernière a eu lieu, au café-restaurant des Mille-Colonnes, à Marseille, un grand banquet auquel assistaient plusieurs députés républicains, en ce moment à Marseille ; au milieu de ce dîner il s'est produit un incident qui a occasionné un violent tumulte.

Il est probable que les journaux républicains s'abstiendront de le mentionner.

Ce banquet était offert à M. Rouvier, député de la troisième circonscription de Marseille, par une centaine d'électeurs.

Un des assistants a pris hautement à partie M. Delpech, présent à cette réunion ; il l'a accusé de plusieurs forfaits et notamment d'avoir fait tuer un volontaire de l'armée des Vosges, beau-frère de l'interpellant.

Cette accusation, contre laquelle M. Delpech s'est défendu, ayant provoqué un grand désordre, l'auteur de l'interpellation a été mis à la porte de la salle.

On écrit de Carpentras qu'un procès sans précédent, croyons-nous, va s'ouvrir devant la cour d'assises de Vaucluse.

Il s'agit de deux sourds-muets accusés d'assassinat.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Publications de mariage.

Pierre Portal, journalier, et Victorine Richet, chapeletière, tous deux de Saumur.

François Goupilleau, retraité, et Marie-Alice Tessier, sans profession, tous deux de Saumur.

Louis Ferrault, chapeletier, et Louise Cheuret, chapeletière, tous deux de Saumur.

François-Émile-Yves Allée, chapeletier, et Ernestine Davignon, couturière, tous deux de Saumur.

Eugène Fouet, chapeletier, et Françoise Piolet, chapeletière, tous deux de Saumur.

Jacques Berty, armurier, de Saumur, et Emile-Désirée-Françoise Leroux, couturière, de Paris.

Étienne Roussel, boulanger, de Saumur, et Claire-Rosalie Guyonnet, lingère, de Varrains.

Albert Moulard, menuisier, de Saumur, et Claire-Rosalie Guyonnet, couturière, de Varrains.

Victor Aloyau, jardinier, de Saumur, et Victorine-Louise Courvoisier, lingère, de Saint-Florent.

L'Univers illustré a pris ses mesures pour pouvoir reproduire les œuvres les plus remarquables du Salon de 1876, de sorte que, dans la semaine même de l'ouverture de l'exposition, il mettra sous les yeux de ses lecteurs un des tableaux qui se recommanderont à l'attention publique. — L'Univers illustré, on peut en être sûr, se maintiendra, par ses magnifiques gravures, au rang élevé que les précédents Salons lui ont conquis dans l'estime des artistes et de toutes les personnes de goût. — Les articles sur le Salon seront, comme l'an passé, signés par UNE INCONNUE.

Nous n'avons plus à faire l'éloge de l'écrivain que les motifs les plus sérieux empêchent de déposer son masque. Il suffit, en effet, d'avoir lu le compte rendu que l'Inconnue a bien voulu nous donner en 1875, pour n'avoir pas oublié avec quel sentiment de l'art elle sait manier une plume à la fois élégante et spirituelle.

Quelque chose d'intéressant !

L'annonce de fortune de Samuel Heckscher senior, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

8^e année.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque numéro :

4 par an. Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8

PARIS — 7, rue Lafayette. — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement

répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'en-

fance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Brehan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N^o 63,476 : M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médicaments. En tasses : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de *Revalescière*, En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. DRAM, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDIN, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie}, 26, place Vendôme, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — — — — —
1 — 45 — — — — — du soir.
7 — 40 — — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
12 — 30 — — — — —
6 — 20 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 AVRIL 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3% jouissance décembre...	67 10			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	717 50	2 50	
4 1/2% jouiss. septembre...	96 25			Crédit Mobilier...	172 50	5		Crédit Mobilier cap., j. juillet.	560		
5% jouiss. novembre...	100 10			Crédit foncier d'Autriche...	475		50	Société autrichienne, j. janv.	535		3 75
Obligations du Trésor, t. payé.	480		25	Charentes, 400 fr. p. j. août.	242 50	1 25		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	330			Est, jouissance nov.	590		7 50	Orléans...	318		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	480			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	992 50		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée...	315 50		
— 1865, 4%	502			Midi, jouissance juillet...	742 50		50	Est...	316 50		
— 1869, 3%	361 25		25	Nord, jouissance juillet...	1332 50			Nord...	319		
— 1873, 3%	340 50			Orléans, jouissance octobre...	990		2 50	Ouest...	313 50		
— 1875, 4%	481			Ouest, jouissance juillet, 65.	635		1 25	Midi...	314 50		
Banque de France, j. juillet.	3515		10	Vendée, 250 fr. p. j. août.				Deux-Charentes...	287		
Comptoir d'escompte, j. août.	628 75			Compagnie parisienne du Gaz.	1115			Vendée...	247		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	385			Société immobilière, j. janv.	16 25		25	Canal de Suez...	520		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	340		10	C. gén. Transatlantique, j. juill.	330						
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	792 50	12 50									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin, express.
6 — 45 — — — — —
9 — 17 — — — — —
1 — 37 — — — — —
4 — 10 — — — — —
7 — 17 — — — — —
10 — 37 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 26 minutes du matin, direct.
8 — 20 — — — — —
9 — 41 — — — — —
12 — 38 — — — — —
4 — 44 — — — — —
10 — 38 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur à 10 heures.

Etude de M^e BAILLIF, notaire à Angers, rue Haute-du-Mail, n^o 12.

ADJUDICATION

En l'étude,

Le lundi 8 mai 1876, à deux heures,

Sur la mise à prix de 60,000 francs,

DE LA MÉTAIRIE

DE LA

BARDONNIÈRE

Située commune des Cerqueux-de-Maulévrier, canton de Cholet (Maine-et-Loire),

Contenant 34 hectares 70 ares 67 centiares, louée 2,350 francs, net d'impôts, par bail authentique de neuf ans à courir.

S'adresser audit notaire. (168)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

En totalité ou par parties,

UNE

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 55,

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parqués.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

A VENDRE

UNE JUMENT bai brun, six ans, 1 mètre 62 centimètres, très-bien dressée à l'attelage et à la selle, sautant bien.

S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

A LOUER A SAUMUR

UNE VASTE

MAISON DE COMMERCE

Agréablement située,

Avec magasins, hangars, écuries, cour et jardin.

S'adresser à M. JAGOT-GRAVIER.

LES PERSONNES désireuses de guérir vite et bien : **Urines irritées**, — **Écoulements**, — **Rétrécissements**, — **Douleurs de la Vessie et des Reins**, — **Gravelle**, — **Goutte et Foie**, prendront tout de suite les **OVULES SUÉDOIS**. Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (franco poste). Conseils gratuits. Pour les **cas difficiles**, consultation d'un grand médecin. Toutes les maladies des deux sexes : **Impuissance**, **stérilité**, **perles**, **syphilis**, **sang vicié**, etc., sont traitées de 2 à 5 heures par lettres. — Ecrire à Paris, Pharmacie **COLOMER**, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses : **Névralgies**, — **Spasmes**, — **Hystérie**, — **Rhumatismes**, — **Convulsions**, — **Epilepsie**, — **Asthme**, — **Coqueluche**, etc., sont traitées par lettres. (14)

LE VERT

DE LA PRAIRIE PONNEAU

Près la Gare des Marchandises de Saumur,

OUVRIRA LE 1^{er} MAI 1876.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux dans ces herbages sont invitées à les visiter d'avance.

S'adresser au propriétaire, dans l'île Ponneau, ou au garde, chargé de la surveillance des animaux, dans la prairie Ponneau.

On paiera un franc par jour,

Et deux francs, une fois payés, pour le garde, par cheval entrant.

ANNONCE DE FORTUNE

Invitation à la participation aux chances de gains, aux grands tirages de primes garantis par l'Etat de Hambourg, dans lesquels **7,770,000 reichsmars** doivent forcément sortir.

Dans ces tirages avantageux, contenant suivant prospectus seulement 81,500 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain évent. de 375,000 reichsmars, ensuite reichsmars 250,000, 125,000, 80,000, 60,000, 50,000, 40,000, 36,000, 4 fois 30,000 et 25,000, 5 fois 20,000, 24 fois 15,000, 12,000 et 10,000, 26 fois 6,000, 56 fois 4,000 et 3,000, 206 fois 2,500, 2,400 et 2,000, 415 fois 1,500 et 1,200, 1,356 fois 500, 300 et 250, 2,7463 fois 200, 150, 138, 124 et 120, 13,839 fois 94, 75, 67, 50, 40 et 20 reichsmars, qui sortiront en 7 parties en l'espace de quelques mois.

Le premier tirage est officiellement fixé et le lot original entier coûte seulement... francs 7,50 c.

le demi-lot original seulement... francs 3,75 c.

le quart de lot original seulement... francs 1,87 1/2 c.

et j'expédie ces lots originaux garantis par l'Etat (pas de promesses défendues) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commodément dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original, muni du sceau de l'Etat et immédiatement après le tirage, la liste officielle, sans en faire la demande.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres jusqu'au

15 Mai,

à cause de l'époque rapprochée du tirage, en toute confiance, à

Samuel Heckscher senior,

Banquier et comptoir de change, à **Hambourg** (ville libre).

LA PRÉVOYANCE MILITAIRE

Capital social : DEUX MILLIONS de francs

1, rue de la Grange-Batelière, PARIS

La **Prévoyance militaire** a pour objet d'assurer un capital à tout militaire ou marin blessé dont la blessure motive une pension ou une gratification de l'Etat. — Moyennant une prime unique, payable soit en une seule fois en cinq paiements annuels de 10 fr. à 200 fr., elle assure une somme de **1,500 à 30,000 fr.**

S'adresser à M. AGOSTINI, directeur, rue du Temple, 3, à Saumur.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les **Modes Parisiennes** sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux **Modes Parisiennes** de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT
1 ^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;	1 ^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
2 ^o Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2 ^o Chaque mois, la double planche de Patrons;
	3 ^o Chaque semaine, une gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.
UN AN : 12 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.	UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 15 FR. — TROIS MOIS : 7 FR. 50.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat-poste et adressées à M. le Directeur des **MODES PARISIENNES**, 22, rue de Verneuil, à Paris.

EAU DENTIFRICE

DU CHIMISTE GOULARD,

Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailles, de les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en combattant les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, les gingivites, les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchaussées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et enfin nettoyer la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.

Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.

A SAUMUR, chez **Henri MACHET**, coiffeur, rue d'Orléans.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.